



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 19 juillet 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 30

ARRÊTÉ

fixant, pour les bâtiments et unités de la marine nationale, le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant, au titre de l'opération Eunavfor Sophia, à compter du 22 juin 2015 et jusqu'au 12 mars 2019.

Du 11 juin 2024

ARRÊTÉ fixant, pour les bâtiments et unités de la marine nationale, le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant, au titre de l'opération Eunavfor Sophia, à compter du 22 juin 2015 et jusqu'au 12 mars 2019.

Du 11 juin 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 3 5 2 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Liste N° 501393/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 22 février 2023 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Eunavfor Sophia du 22 juin 2015 au 12 mars 2019.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [266.3.3.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 311-2 et R. 311-14 ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 janvier 1994 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

Vu l' [Arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 224 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.](#) ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2018 accordant aux militaires participant à l'opération Eunavfor Sophia le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 accordant aux militaires participant à l'opération Eunavfor Sophia le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense ,

Arrête :

Art. 1^{er}. Les bâtiments et unités de la marine nationale ayant participé à l'opération *Eunavfor Sophia* menée sur les eaux de la mer Méditerranée, à compter du 22 juin 2015 et jusqu'au 12 mars 2019, qui répondent aux critères fixés par l'article R. 311-14 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, figurent en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. Les actions de feu et de combat qui ont été relevées font l'objet de l'annexe I.

Art. 3. La liste N° 501393/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 22 février 2023 des bâtiments et unités de la marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées sur les eaux de la mer Méditerranée dans le cadre de l'opération *Eunavfor Sophia* du 22 juin 2015 au 12 mars 2019 est abrogée.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général,
chef du service historique de la défense par intérim,

Gilles HABEREY.

ANNEXE

ANNEXE I. BÂTIMENTS ET UNITÉS COMBATTANTS.

Relevé des actions de feu et de combat des bâtiments et unités de la marine nationale qualifiés combattants ayant participé à l'opération *Eunavfor Sophia*, menée sur les eaux de la mer Méditerranée à compter du 22 juin 2015 et jusqu'au 12 mars 2019.

Désignation des bâtiments et unités	Périodes pendant lesquelles les bâtiments et les unités sont reconnus combattants	Nombre des actions de feu et de combat
Bâtiments		
<i>Aconit</i> Frégate (FLF)	Du 12 janvier 2018 au 14 février 2018	4
<i>Adroit (L)</i> Patrouilleur	Du 25 juin 2017 au 8 août 2017	5
	Du 25 juin 2018 au 1 ^{er} août 2018	3
<i>Comandant Ducuing</i> Aviso	Du 8 septembre 2017 au 14 octobre 2017	19
	Du 29 mars 2018 au 18 avril 2018	12
<i>Comandant l'Herminier</i> Aviso	Du 16 novembre 2016 au 9 décembre 2016	16
	Du 20 février 2018 au 19 mars 2018	18
<i>Courbet</i> Frégate (FLF)	Du 5 octobre 2015 au 22 novembre 2015	28
<i>EV Jacoubet</i> Aviso	Du 14 février 2019 au 12 mars 2019	14
<i>PM l'Her</i> Patrouilleur de haute mer (PHM)	Du 19 septembre 2016 au 27 septembre 2016	13
Aéronautique navale		
Flottille 36F Détachement <i>Courbet</i>	Du 5 octobre 2015 au 22 novembre 2015	28